

MARRE D'ÊTRE PRIS POUR DES DINDONS

Rapport annuel 2014

- SCANDALE
DES RÉSERVES
- EXCLUSION
DES PATIENTS
- EXPLOSION
DES PRIMES
- RÉFORMES
TORPILLÉES



À LA CAISSE PUBLIQUE
ASSOCIATION DES MÉDECINS DU CANTON DE GENÈVE

Votation du 28 septembre 2014
Objet fédéral N°2 - Caisse publique

Sommaire

Billet du président de l'AMG	page 4
Assemblée générale	page 5
Conseil	page 6
Assemblée des présidents des groupes de spécialistes	page 8
Bureau du Conseil	page 9
Secrétariat	page 12
Commission de déontologie et de conciliation	page 13
Groupe d'accompagnement des procédures en économicité	page 14
Groupe de médiation patients-médecins	page 15
Evolution de l'effectif des membres 2013	
Nouveaux membres	page 16
Décès, membres passifs	page 17
Membres en congé, démissions, exclusion	page 18
Etat des membres au 31 décembre 2014	page 18

Billet du président de l'AMG

Caisse publique, secret médical, valeur du point tarifaire : l'année 2014 a été marquée par ces trois dossiers dans lesquels l'AMG s'est pleinement impliquée pour défendre à la fois ses membres et une médecine de qualité au service de tous.

L'AMG s'est engagée fortement dans la campagne en faveur de la caisse publique. Comme attendu, celle-ci a été approuvée par une majorité dans les cantons romands (57 % à Genève), sans convaincre suffisamment dans le reste de la Suisse. Opacité des comptes entre l'assurance de base et les assurances complémentaires, scandale des réserves et des primes payées en trop, volonté permanente des assureurs de mettre fin à l'obligation de contracter et donc à la liberté de choix de son médecin, exclusion des patients, explosion des primes : les problèmes demeurent, le financement de notre système de santé est à repenser et les vraies réformes ne pourront être conduites que dans la transparence.

Un dossier a fâché : celui du secret médical. Dans chacune des différentes affaires de meurtre qui ont ému l'opinion publique, le secret médical a été mis hors de cause. Comment peut-on alors accepter que soient mis en cause la responsabilité médicale et le rapport de confiance entre le thérapeute et son patient ? A des problèmes administratifs, nos autorités entendent répondre par un amoindrissement du secret médical : à côté de la plaque, cette réponse n'aboutirait qu'à une moindre sécurité. C'est pourquoi l'AMG l'a dit et le redit avec force : le secret médical doit rester intangible.

La décision du Tribunal administratif fédéral, du 14 novembre 2014, de maintenir à 96 centimes la valeur du point tarifaire (VPT) – alors que les assureurs et le Surveillant des prix réclamaient une baisse à 85 centimes, marque à la fois la reconnaissance du travail de notre association depuis plusieurs années et la victoire du droit, de la justice et du bon sens. La phase de la neutralité des coûts est terminée et le calcul de la VPT doit aussi tenir compte de facteurs comme le vieillissement de la population et le progrès médical. Cette victoire va permettre, à Genève comme partout en Suisse, de défendre et réclamer la fixation d'une juste VPT. Un travail conséquent nous attend, fondé sur des données statistiques représentatives et une défense collective et solidaire des membres de l'AMG.

Repassant l'année 2014 en revue, je tiens à remercier chaleureusement les membres de l'AMG qui s'impliquent corps et âme dans la défense de notre profession ainsi que les membres de notre secrétariat sans qui notre action serait encore beaucoup plus compliquée !

Dr Michel Matter
10 avril 2015

Assemblée générale

Durant l'exercice 2014, l'AMG a tenu ses deux Assemblées générales statutaires les 2 juin et 17 novembre.

L'Assemblée tenue le 2 juin 2014 :

- a reçu les **nouveaux membres qui ont prêté serment** (cf. page 16);
- a adopté le **rapport annuel** de l'AMG 2013 ainsi que les comptes pour l'exercice 2013, à l'unanimité avec 2 abstentions, décharge en étant ainsi donnée au Conseil;
- a reçu une information sur la **valeur du point tarifaire et le secret médical**;
- a entendu un exposé du **conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard**, chef du Département de la santé et de l'action sociale et président du Conseil d'Etat du canton de Vaud sur le thème : *Vers un nouveau financement du système de santé ?*

L'Assemblée tenue le 17 novembre 2014 :

- a reçu les **nouveaux membres qui ont prêté serment** (cf. page 16);
- a élu au Conseil, avec 124 voix sur 140 (14 abstentions et 2 bulletins blancs), le **Dr Christophe Mégevand** pour un mandat de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2015 ;
- a adopté le **budget 2015** à l'unanimité avec 1 abstention;
- a maintenu, à l'unanimité sans abstention, la **cotisation 2015** au niveau de la cotisation 2014 (730 F, y compris la cotisation SMSR);
- conformément à l'article 13, al. 2, lettre e des statuts, a reconduit pour la dernière fois (5^e renouvellement), à l'unanimité et sans abstention, le mandat de **Mme Françoise Sapin**, de la fiduciaire FIDUSAP, en charge de la **révision des comptes** de l'AMG depuis sa désignation par l'Assemblée générale du 16 novembre 2009;
- a désigné à l'unanimité **trois membres suppléants additionnels** à la Chambre médicale et à la SMSR : les docteurs Bertrand Jacot Des Combes, Joachim Karsegard et France Laurencet;
- a reçu une information sur la **valeur du point tarifaire TARMED**;
- a procédé à un **premier débat sur le thème suivant** : *La défense collective des médecins de l'AMG doit-elle reposer sur les données et le financement d'une seule partie des membres ou de tous ses membres ? L'adhésion à un trustcenter / centre de confiance doit-elle être obligatoire ?*



Campagne de l'AMG... dans les rues de Genève (6 septembre 2014), avec les moyens du bord...



Conseil

Durant l'exercice 2014, le Conseil s'est réuni à dix reprises. Présidé par le Dr Michel Matter, président de l'AMG, il était composé durant cette année des docteurs Jean-Claude Brückner, Jacqueline Caillat, Didier Châtelain, Florence Emery-Montant, Joachim Karsegard, Mitsuko Kondo Oestreicher, Marc Lacour, France Laurencet, Alain Lironi, Jean Locher, Bernadette Maurice, Michel Montessuit, Alain Naïmi, Fady Rachid, Philippe Vandeplass, Yan Beauverd (AMIG), Jean-Michel Gaspoz (HUG), Laurent Bernheim (Faculté de médecine) et Patrick Saudan (AMAHUG).

Outre ses tâches statutaires, en particulier celles relatives à la qualité de membre de l'AMG, le Conseil a traité notamment les dossiers suivants lors de ses diverses séances :

20 janvier 2014

Rémunération des médecins (projet d'ordonnance sur l'adaptation de la structure tarifaire TARMED)

Valeur du point tarifaire (VPT)

Clause du besoin (remises de gré à gré).

24 février 2014

Prise de position sur le contre-projet direct à l'initiative populaire *Oui à la médecine de famille*

Caisse publique : préparation de la campagne

Indemnisation des membres de l'AMG

24 mars 2014

Prise de position sur le contre-projet direct à l'initiative populaire *Oui à la médecine de famille*

Mandats 2014 dans le domaine de l'économicité et de la médiation

Contrôle de la formation continue

28 avril 2014

Préparation de la Chambre médicale du 8 mai

Ctésias : rabais 2014 et avenir

Conférence des sociétés cantonales de médecine (CCM) : faut-il y rester ?

Préparation de l'Assemblée générale du 2 juin 2014 : approbation de la convocation et de l'ordre du jour

19 mai 2014

Présentation des comptes 2013

Conférence des sociétés cantonales de médecine (CCM)

Vers une banque de données solidaire et complète

Secret médical

Révision de la loi sur les produits thérapeutiques

23 juin 2014

Conférence des sociétés cantonales de médecine (CCM) : décision
Centre de confiance de la Société vaudoise de médecine
Secret médical
Campagne Caisse publique
Valeur du point tarifaire à Neuchâtel

1^{er} septembre 2014

Secret médical
Valeur du point tarifaire TARMED
Votation du 28 septembre 2014 sur la Caisse publique
Ctésias – Centre de confiance de la SVM – Caractère facultatif ou obligatoire de l'adhésion ?

6 octobre 2014

Votation du 28 septembre sur la Caisse publique : 57 % à Genève
Motion STAHL : prise de position du Conseil
Ctésias : réponse au courrier de l'AMG du 2 juin
Valeur du point tarifaire TARMED
Préparation de l'Assemblée générale du 17 novembre 2014
Assemblée générale de la SMSR du 16 octobre et Chambre médicale du 30 octobre

3 novembre 2014

Projet de budget 2015
Préparation de l'Assemblée générale du 17 novembre
Planification hospitalière – DRG
Conventions tarifaires avec les assureurs
Echos de la SMSR et de la FMH
Assistants médicales

8 décembre 2014

Valeur du point tarifaire TARMED : victoire !
Planification hospitalière - DRG
Secret médical
Assemblée générale extraordinaire le 26 janvier 2015

Assemblée des présidents des groupes de spécialistes

L'Assemblée des présidents s'est réunie à cinq reprises durant l'exercice 2014. Cette assemblée se compose de l'ensemble des présidents de groupe des spécialités représentées à l'AMG. Il s'agit d'un organe consultatif, qui a pour but de faciliter les flux d'information dans les deux sens entre les groupes et le Conseil. Se réunissant dans la semaine qui précède une réunion du Conseil, elle est habilitée à émettre des préavis à son intention sur les sujets qu'il est appelé à traiter.

Lors de ses diverses séances, l'Assemblée des présidents a notamment abordé les sujets suivants :

15 janvier 2014

Rémunération des médecins (projet d'ordonnance sur l'adaptation de la structure tarifaire TARMED)

Cours TARMED

Conventions d'hospitalisation privée

Charte ASSM – Initiative parlementaire Joder – Avant-projet de loi fédérale sur les professions de la santé

19 mars 2014

Annuaire tous ménages 2014

Contre-projet direct à l'initiative populaire *Oui à la médecine de famille*

Valeur du point tarifaire TARMED

14 mai 2014

Planification hospitalière (mandats DRG)

Conférence des sociétés cantonales de médecine

Ctésias et Centre de confiance de la Société vaudoise de médecine

Secret médical

27 août 2014

Secret médical

Valeur du point tarifaire TARMED

Votation du 28 septembre 2014 sur la Caisse publique

Caractère facultatif ou obligatoire de l'adhésion à un centre de confiance

29 octobre 2014

Après la Caisse publique (motion Stahl)

Préparation de l'Assemblée générale du 17 novembre 2014

Valeur du point tarifaire TARMED

Planification hospitalière – DRG

Convention tarifaire avec les assureurs

Nouvelles de la SMSR et de la FMH

Bureau du Conseil

Durant l'exercice 2014, le Bureau a été composé des docteurs Michel Matter, président, Didier Châtelain, vice-président du Bureau, Alain Lironi, trésorier, et Fady Rachid, secrétaire. Il s'est réuni hebdomadairement le lundi comme à l'accoutumée (40 séances). En outre, en date du 19 septembre, il a tenu une séance hors les murs consacrée notamment à la préparation du budget 2015, à la question de la solidarité entre les membres et à l'obligation éventuelle d'adhérer à un centre de confiance, au renouvellement du Conseil et à l'avenir des conventions passées entre l'AMG et les assureurs.

Le Bureau de l'AMG traite les affaires en cours et prépare les dossiers à l'intention du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes et de l'Assemblée générale. Son rôle est également de recevoir des représentants des associations ou organismes qui souhaitent exposer leur point de vue auprès de l'AMG. Il assume en outre la fonction de comité de rédaction de *La lettre de l'AMG*.

Parmi les centaines d'objets traités en 2014, on se contentera ici de souligner les **grandes problématiques qui ont le plus mobilisé le Bureau** durant cet exercice :

- **En liaison avec la politique professionnelle** : suivi de la procédure en cours au Tribunal administratif fédéral relative au recours des assureurs contre la décision du Conseil d'Etat, du 22 février 2012, de maintien de la valeur du point tarifaire TARMED à 96 centimes; préparation des mesures de réaction nécessaires en cas d'une baisse de la VPT, mise en valeur de la qualité de la formation des médecins, soutien aux médecins concernés par une procédure d'économicité initiée par Santésuisse (cf. en page 14), médiation entre patients et médecins (le plus souvent dans des affaires pécuniaires, cf. en page 15), préavis à l'intention du Conseil concernant la candidature de nouveaux membres (21 préavis, dont 2 après une audition).
- **En liaison avec la politique du canton** : renouvellement des commissions de l'Etat, commissions de structure chargées d'étudier les ouvertures de postes universitaires, avenir de la formation des assistant-e-s de médecin, nouveau droit de protection des adultes et de l'enfant, *monitoring* des coûts de la santé, projet *e-toile* (devenu *MonDossierMedical.ch*), Charte de collaboration des partenaires du réseau de soins, relations avec les HUG, prises de position sur le projet de loi du Conseil d'Etat *PL 11404 modifiant la loi d'application du code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP – ER 4 10) – Devoir d'information*, qui met en cause l'essence du secret médical.
- **En liaison avec la politique fédérale** : contre-projet direct à l'initiative populaire *Oui à la médecine de famille*, campagne de l'AMG en faveur de l'initiative fédérale sur la Caisse publique, réponse à l'audition relative à l'ordonnance sur l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie, réponse à la consultation sur l'initiative parlementaire Joder, etc.

- **Sur le plan administratif** : préparation des comptes et des budgets, tracas causés par les assureurs, gestion du personnel.

Le président de l'AMG, qui préside le Conseil, son Bureau et l'Assemblée des présidents, a conduit de très nombreuses séances à l'AMG, entretenu des contacts avec des organismes variés, et participé comme représentant de l'AMG à des séances :

- de la Chambre médicale de la FMH, de la Société médicale de la Suisse romande et de la Conférence des sociétés cantonales de médecine;
- de partenaires institutionnels comme la Direction générale de la santé (Commission quadripartite chargée d'accompagner la mise en place de la clause du besoin, médecin cantonal, pharmacien cantonal), l'OFPC ou l'OCIRT;
- de commissions dépendant du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (*Groupe de travail chargé de proposer et coordonner une série d'actions visant à lutter contre la pénurie des professionnels de la santé, Groupe de travail chargé de coordonner la prise en charge des urgences médicales*) et du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (*Groupe de travail chargé de la formation d'assistant-e médical-e*);
- de la Faculté de médecine (*Commission de l'enseignement*), des HUG (*Conseil d'administration, Commission paritaire de planification et de prospective hospitalo-universitaire*), de la Fondation « Artères » (Conseil de fondation, jusqu'en juin 2014) et de l'Association PRISM;
- avec nos multiples partenaires : Société Médicale de Genève, Genève-Cliniques, Fédération des Entreprises Romandes, HON, Médecine et Hygiène, PharmaGenève, PhysioGenève, Groupe genevois de coordination *ad hoc* en faveur de la Caisse publique, etc.

De nombreux médecins de l'AMG ont participé :

- **à la vie de la FMH** : Jean-Claude Brückner, Didier Châtelain, Florence Emery Montant, Jean-Pierre Grillet, Michel Matter, Bernadette Maurice, Alain Naïmi, Pierre-Alain Schneider, Alexandre Mossaz et Philippe Rheiner comme *délégués à la Chambre médicale*; Jean-Claude Brückner comme membre de sa *Commission de gestion*;

- à diverses institutions ou commissions officielles cantonales : Michel Matter au Conseil d'administration des HUG, Didier Châtelain au Conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile – IMAD, Jean-Claude Brückner au Conseil d'administration de CTESIAs, Dominique Hegelbach au Conseil d'administration des Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, Pierre-Alain Schneider au Conseil de la Fondation IRIS, Gilles Mérier au Comité du Projet pilote e-toile devenu MonDossierMedical.ch, Marc Leckie à la Commission consultative en matière d'admissions, Pierre-Alain Schneider à la Commission consultative chargée d'évaluer les titres étrangers en médecine, Michel Matter à la Commission quadripartite consultative en matière de limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge des assurances, Laurent Pinget (médecine interne générale), Guy Donati (ophtalmologie), Eric Mégevand (gynécologie et obstétrique), Thierry Glauser (médecine pratiquant des interventions de type chirurgical ou diagnostique) à la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients, Philippe Vandeplas à la Commission consultative de l'aide sanitaire urgente), Jacqueline Caillat à la Commission sur les violences domestiques, Alain Lironi à la Commission consultative en matière de planification hospitalière, Joachim Karsegard à la Commission de coordination du réseau de soins et maintien à domicile, Dominique Belli à la Commission de l'intégration des enfants ou jeunes à besoins particuliers ou handicapés, Brigitte Zirbs au Conseil interprofessionnel pour la formation, ou informelles : Philippe Schaller au Réseau de Soins Asile de l'Hospice général, Konstantine Buxtorf Friedli au groupe de travail réunissant médecins et médecins-dentistes autour de la mise en œuvre de la révision de l'Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux, ODim.



... sur les bus TPG...

(photo TPG)



Secrétariat

Sur le plan de son personnel (3,6 postes), la marche du secrétariat en 2014 a été marquée par la stabilité de l'équipe, qui est composée de M. Paul-Olivier Vallotton, secrétaire général, Mme Françoise Perrier (40 ans d'AMG en septembre 2014 !), Mme Patrizia Ferin et M. Roger Steiger.

Sur le plan opérationnel, l'équipe du secrétariat :

- a répondu aux usuelles, mais innombrables demandes d'informations de patients ou de médecins relatives aux domaines les plus divers : recherche d'un médecin, attribution des droits de pratique, ouverture ou fermeture d'un cabinet, procédures d'économicité ouvertes par Santésuisse, annuaires escrocs, secret médical, commandes d'imprimés divers, questions relatives à la conservation des dossiers médicaux, aux assurances, problèmes de personnel dans les cabinets médicaux, conditions d'adhésion à l'AMG, questions d'honoraires ou de déontologie, etc.
- a suivi administrativement l'adhésion de 99 nouveaux membres et géré leur changement de statut (cf. pages 16 à 18);
- a organisé la tenue des deux Assemblées générales, assuré le secrétariat du Conseil, de l'Assemblée des présidents des groupes de spécialistes, du Bureau et de la Commission de déontologie;
- a assuré l'organisation de deux séminaires à l'intention des médecins nouvellement installés (les 5 et 19 mars : 38 participants, et les 1^{er} et 15 octobre 2014 : 37 participants);
- a organisé deux conférences de presse les 11 avril (projet du Conseil d'Etat sur le secret médical – votation du 18 mai 2014 sur les soins médicaux de base – qualité et formation médicale – annuaire de professionnels de la santé 2014) et le 29 août 2014 (votation du 28 septembre 2014 sur la Caisse publique);
- a coordonné, selon les instructions du Conseil et du Bureau, la campagne de l'AMG en faveur de la Caisse publique pour la votation fédérale du 28 septembre 2014 : dépôt de 6 prises de position au Service des votations pour la brochure adressée aux électeurs, 2 affiches sur les panneaux officiels, affichage sur 15 *culs de bus* TPG durant 5 semaines, 7 publicités dans cinq éditions du *Matin Dimanche* précédant le scrutin, campagne *online* sur Internet, etc.
- a assuré la parution de *La liste officielle des membres 2014*, de dix numéros de *La lettre de l'AMG* et, pour la quatrième fois, la parution de *l'Annuaire genevois de professionnels de la santé* à destination de tous les ménages du canton;
- a géré la mise à jour quotidienne du site Internet de l'AMG : www.amge.ch ainsi que la revue de presse 4 fois par semaine.

Commission de déontologie et de conciliation (CDC)

Membres : docteurs Pierre Beck (président, interniste), Luisa Jacot Des Combes (psychiatre), Jean-Marc Reymond (interniste), Claudio Soravia (chirurgien), assistés de Me Philippe Ducor, avocat-conseil de l'AMG et médecin, et de Mme Françoise Perrier, secrétaire. Les membres sont élus par le Conseil pour 4 ans : à l'exception de Mme Luisa Jacot Des Combes, qui a débuté son premier mandat de 4 ans le 1^{er} janvier 2014, les autres membres ont commencé leur premier mandat en septembre 2008, qui a été renouvelé pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

La Commission de déontologie et de conciliation (CDC) s'est réunie neuf fois au cours de l'année 2014 pour traiter dix-huit litiges provenant de plaintes de médecins ou de patients. Certains sont encore en cours d'instruction ou font l'objet d'un recours devant la Commission de déontologie de la FMH.

Quatre étaient des litiges entre médecins; quatorze étaient des plaintes de patients contre un médecin.

Cinq médecins ont comparu personnellement devant la Commission pour être entendus, qui a aussi reçu une délégation d'un groupe de spécialistes.

La procédure de conciliation, prioritaire autant qu'elle est possible, a réussi dans deux conflits entre médecins.

Deux sanctions ont été prononcées (blâme ou amende) pour infraction au Code de déontologie de la FMH; une est l'objet d'un recours à la Commission de déontologie de la FMH.

Dans deux cas, notre Commission s'est déclarée incompétente, l'affaire pouvant être traitée par une autre instance, telle que le Bureau d'expertises extra-judiciaires de la FMH.

Pour d'autres plaintes, où nous n'avons pas constaté de violation du Code de déontologie de la FMH, les désagréments de la procédure ont pu servir d'avertissement pour améliorer la communication et l'information dans la relation médecin-patient. De nombreux conflits peuvent être prévenus ou apaisés si le médecin a le courage de faire preuve d'écoute et d'empathie.

En 2014, la CDC a en outre été consultée sur un projet, élaboré par un groupe de travail constitué sur mandat du Comité central de la FMH, d'un *Modèle de règlement à disposition des sociétés cantonales pour déterminer la procédure applicable devant leur Commission de déontologie*. Si ce modèle contiendra des dispositions impératives quant à leur contenu, tant pour les commissions de déontologie cantonales que pour la Commission de déontologie de la FMH, il contiendra aussi des dispositions optionnelles laissées à la discrétion des sociétés cantonales. En conséquence, une fois ce *Modèle de règlement* définitivement adopté, l'AMG devra travailler à adapter le règlement de la CDC.

Au terme de ce rapport 2014, je tiens à remercier vivement les membres de la Commission, Me Ducor et Mme Perrier pour leur engagement et leur compétence.

Dr Pierre Beck
Président

Groupe d'accompagnement des procédures en économicité

L'article 32 LAMal impose aux prestataires de soins d'agir de façon *économique, adéquate et efficace*. L'article 56 précise le devoir de contrôle de ce caractère économique.

En l'absence d'une convention tarifaire avec Santésuisse pour le canton de Genève, les procédures en économicité se déroulent sous la direction de l'office romand de Santésuisse. Les collaborateurs de cet office et les membres du groupe d'accompagnement ont des contacts réguliers. Les médecins dont les indices statistiques sont remarqués se voient interpellés en trois étapes : *lettre d'information, demande d'entretien* et enfin *convocation pour conciliation et rétrocession éventuelle*.

Sur demande, l'AMG peut apporter un soutien technique aux membres concernés par ces procédures. Cette intervention est d'autant plus efficace qu'elle est requise dès la première étape. Le pilier central de la défense est constitué par une analyse en économicité fournie par CTESIAS.

En 2014, les procédures ont porté sur les chiffres statistiques de 2012. En ce qui concerne le canton de Genève, Santésuisse a envoyé 44 (29 dans le rapport 2013) *lettres d'information*, convoqué 21 (29) médecins pour un *entretien* et cité 13 (15) médecins en *séance de conciliation*.

7 confrères (8 en 2013) ont demandé à être conseillés pour répondre à la *lettre d'information*, 10 (6) ont demandé à être aidés pour préparer un *entretien* et 2 (3) ont requis la présence de l'AMG lors de la séance de *conciliation*. La conciliation s'est conclue sans rétrocession pour un confrère, le dossier restant ouvert pour le second. A défaut d'accord, Santésuisse peut porter le dossier devant le Tribunal arbitral des assurances. Il faut mentionner ici que les deux groupes d'assureurs-maladie, *Curafutura* et *Santésuisse*, consolident leurs données dans le *Datenpool* de *SASIS SA*, prestataire informatique au service de l'ensemble des assureurs.

Le canton de Genève n'a pas de convention tarifaire, de ce fait il n'y a pas, comme dans la majorité des autres cantons, de commission paritaire pour traiter les procédures en économicité.

Une modification de l'article 56 LAMal (art.56, al. 6, 23.12.2011), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, impose aux fournisseurs de prestations et aux assureurs de convenir d'une méthode de contrôle du caractère économique des prestations, ce dans un délai de 12 mois. A ce jour, aucun modèle convaincant n'a été proposé par les partenaires. Le délai de mise en place étant dépassé, la loi donne la faculté au Conseil fédéral d'imposer son propre modèle.

Pour conclure, une remarque en forme de regret : les confrères qui sollicitent l'aide de l'AMG oublient assez systématiquement d'informer cette dernière de la progression ou de l'issue de leur procédure.

Le groupe de travail est composé des docteurs Jacqueline Caillat et Jean-Claude Brückner, membres du Conseil. Il est appuyé par le Dr André Assimacopoulos, expert tarifaire.

Docteurs Jean-Claude Brückner et Jacqueline Caillat

Groupe de médiation patients-médecins

Ayant constaté lors de sa séance du 22 mars 2010 que le contrôle des honoraires selon l'article 30 des statuts ne fonctionnait pas à satisfaction, le Conseil, sur proposition du Bureau, a décidé que celui-ci mènerait une politique expérimentale sous l'angle de la médiation entre patients et médecins. Lors de sa séance du 5 décembre 2011, il en a confié le mandat aux docteurs Jean-Claude Brückner et Jacqueline Caillat, mandat qui a été renouvelé ensuite chaque année.

Les plaintes qui nous sont parvenues en 2014 portaient sur les mêmes thèmes qu'en 2012 et 2013, soit essentiellement sur des contestations de notes d'honoraires, en général pour de faibles montants. Plus rarement, les patients s'adressent à l'AMG pour des problèmes relationnels avec leur médecin.

Nous avons traité 23 dossiers durant l'année écoulée soit un nombre en légère diminution par rapport à l'année précédente (29). Nous ne pouvons qu'espérer que c'est le signe d'une bonne santé relationnelle générale.

En ce qui concerne le contenu des dossiers, il s'est agi principalement de demandes d'explications sur des notes d'honoraires et le TARMED. Ce que nous avons constaté, comme par le passé, c'est que la relation entre médecin et patient était déjà difficile avant la plainte, celle-ci n'étant que l'aboutissement logique d'une insatisfaction de la part du patient.

Dans la plupart des cas, la prise de contact avec les deux parties a suffi à régler le problème à la satisfaction de tous.

A noter que nous n'avons pas reçu en 2014 de plainte portant directement sur la relation médecin-patient.

Dans un cas, nous sommes intervenus pour un différend entre confrères au sujet d'une situation confuse concernant les rôles respectifs du médecin-traitant et du médecin-conseil.

Docteurs Jacqueline Caillat et Jean-Claude Brückner



Evolution de l'effectif des membres 2014

Nouveaux membres : 99 nouveaux membres ont été admis

Serge	ABRAMOWSKI	Alexis-Chrysostomos	KELEKIS
Kristina	ALCOBA-REITZ	Ilhem	KHELIFA
Mohamed	ALLAOUA	Maria	KOSTAKI
Ana	ALMEIDA HEYMANS	Steve	KRAMIS
Marc	ANSARI	Jean-François	LANDEL
Daniel	ARDITI	Pierre	LASCOMBES
Javier	BARRO	Vanessa	LATINI KELLER
Nathalie	BARTHOMEUF SEURET	Marcela	LAZZARI
Maria	BECERRA FOSENBAUER	Ana Elisa	LIMA FERREIRA KUBIAS
Jean-Luc	BENDECK	Christian	LUTZ
Ghadah	BENHIMA	Valérie	MC LIN
Richard	BEST	Karyn	MELIS
Alfred-Roland	BLASER	Francesca	MERI CORTES
Patrick	BRANDER	Anne	MEYNARD
Hilda	BRANDSTÄTTER	Nathalie	MEZGER
Pablo	BUONO	Adriana	MISSANA
Vanessa	CARTIER FAESSLER	Babak Robert	MOAYEDODDIN
Virginie	CASINI STUPPI	Sandrine	MOTAMED
Paulo Jorge	CASTRO SOARES	Solange Raquel	NAHUM
Thomas	CAZAENTRE	Zohreh	NOZAN
Vanessa	CHATELAIN FONTANELLA	Antonio	OTERO
Isabelle	COIN	Yasmina	OUARDIRI MARTI
Michael	COLIN	Anne Catherine	PEREIRA MIOZZARI
Yannis Harold	COMTESSE	Eric	PEREZ-CAMPAGNE
Victor	CUVINCIUC	Jean-François	PERRE
Fabienne	DÄPPEN SIEBERT	Virginie	PRENDKI
Laurence	DAVID	Abliz	RAHMAN
Saskia	DITISHEIM	Thomas	RATHELOT
Jean-Michel	DOMINIK	Jean-Luc	RENY
Jean	DUBARD	Jean-Philippe	RONCIN
Federico	DUFOUR-ROSENFELD	Nathalia	ROTEN
Nicolas	DUNAND	Constantinos	ROUSSOS
Mattia	FALES	Shalini	SANGHVI
Riaz	FARHOUMAND	Nelly	SANTORO
Amir-Ali	FASSA	Alain	SEGHIR
Golmehr	FASSA-ASHRAFPOOR	Caroline	SEGHIR
Christine	FRAYRET	Marc	SIBON
Isabelle	FRESARD	Georges	SOUTEYRAND
Laurence	GABIOUD-BOUYER	Jérôme	STIRNEMANN
Giovanni	GAGGERO	Gabriele	THUMANN
Lucile	GARCHERY-GABRIEL	Frédéric	TRIPONEZ
Lionel	GASPARD	Monica	VARCHER
Thierry	GAUTHERON	Zsolt	VARGA
Valentina	GILLIOZ-TONI	Stéphanie	VERGOTTE
Anthoula	GIOVANOULI	Sandra	VUICHARD
Oliver	GREINER-MAHLER	Roxane	YVERNAY
Nicolas	HAAZ	Julien	ZIMMERMANN
Cyrus	HAZEGHI	Suzana	ZIVKOVIC
Hestia	IMPERIANO BIRCHMEIER	Walter	ZOGG
Nariman	JAFOU		

Décès : 19 confrères nous ont quittés

Charles	BARBEZAT	06.05.2014
Roland	DAMI	07.06.2014
Claude Paul	DUBOIS	29.05.2014
Bernard	FAIDUTTI	16.10.2014
Pierre Emile	FERRIER	12.02.2014
Edouard	GRASSET	09.06.2014
Minh	HO-VAN	01.08.2014
Archie (Sr)	HOOTON	03.11.2014
Christian	JUGE	24.03.2014
Edouard	LOIZEAU	16.01.2014
Gilles	MENTHA	25.05.2014
Théodore	MOTTU	18.03.2014
Jean-Michel	MOZER	27.01.2014
Pierre	PRESS	16.01.2014
Pierre-Axel	RUCHTI	12.07.2014
Alfred	SCHLAPFER	16.11.2014
Tran	TRAN-NGOC	19.10.2014
Panayotis	VENGOS	04.04.2014
Jacques	VUILLEUMIER	28.05.2014

Membres passifs (32)

Remo	BERNASCONI	Maria	LACATIS
Sylvie	BEYELER	Pierre	LIARD
Donatella	BIERENS DE HAAN	Laszlo	LUKA
Jozef	BREZA	Pierre-Jean	MALE
Jean-Pierre	BUCHER	Pierre-Alain	MARET
Yves	CHAUTEMS	Pierre	MEYER
Pierre	CONNE	Evangelos	NISSIOTIS
Jacques	DE HALLER	Franziska	PEPČAK
Tuyêt-Vân	DEMOTTAZ-NGUYEN	Olivier	PLOJOUX
Maurice	DESPLAND	Alexandre	POLET
Ariane	FLORES-MULLER	Marion	RIGHETTI-VELTEMA
Philippe	GIACOBINO	Bénédict	RILLIET
Antoine	GINI	Jean	SAUVAIN
Werner	HAEFLIGER	Savo	VUKANOVIC
Franceline	JAMES	Claude	WITZ
Claude-Eric	KLOPFENSTEIN	Jacqueline	ZAHND

Membres en congé (9)

Claude-France
Vanessa
Liesbeth
Frédérique
Daniela Emanuela

CARREL
CHATELAIN FONTANELLA
DENEFF
DUGOUGEAT EP. PILLEUL
HUBER

Stéphanie
Sekander
Vincent
Elisabeth

LAMBERT
RAO
VINH-HUNG
VIRGINIO-PAKIN

Démissions (13)

Majid Hussam
Lorraine Elizabeth
Samir
Jean-Luc
Fabienne
Jolanta
Farhad

AL-SHALTCHI
BELL
BELLARA
BENDECK
GAY-CROSIER CHABRY
GOURMAUD
HAFEZI

Laurent
Cecilia
Pierre-Alain
Benôit
Jean-François
Andréa Gabriela

LAOUST
MALMBERG
NICOD
PAULMIER
PERRE
ZALTZMAN

Exclusion (1)

Nikola HAMSAG

Etat des membres au 31 décembre 2014 :

	2766 membres	(1056 femmes, 1710 hommes),
soit :	2263 membres actifs	(924 femmes, 1339 hommes)
	462 membres passifs	(111 femmes, 351 hommes)
	41 membres en congé	(21 femmes, 20 hommes)



..., ici militantisme présidentiel dans les Rues-Basses (docteurs Michel Matter et Didier Châtelain le 6 septembre 2014)...